

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil **de Lundi le 12 décembre 2022** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences: Absence:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Kimberley Barrington

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et la secrétaire trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore, remplaçant le greffier M. François Gagnon, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## <u>22-12-413</u> <u>Présentation et Adoption du Budget 2023 et du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025</u>

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions applicables du Code municipal (arts.953.1 et 954) la Municipalité respecte son obligation quant au délai prescrit pour l'adoption de son Budget en vue de l'exercice financier de 2023 et de son Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 956 du Code Municipal, un avis public annonçant la présente séance a été publié en temps requis aux endroits désignés dans la Municipalité, de même que sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** tel qu'édicté par la loi, la Municipalité présente un budget équilibré, les revenus étant égaux aux dépenses, tel qu'il apparaît ci-dessous;

Revenus			
Taxes	5 789 740 \$		
Compensations tenant lieu de taxes	272 600 \$		
Transferts	478 281 \$		
Services rendus	24 500 \$		
Imposition de droits	215 300 \$		
Amendes et pénalités	3 000 \$		
Autres revenus d'intérêts	45 000 \$		
Revenus totaux :	6 828 421 \$		
Dépenses			
Administration	( 1 572 024) \$		
Sécurité publique	( 791 960) \$		
Transport	(1314476)\$		
Hygiène du milieu	(1388 917)\$		
Santé et bien-être	( 40 929)\$		
Aménagement, urbanisme et développement	( 354 321)\$		
Loisirs et culture	( 713 806) \$		
Sous-total :	(6 176 433 \$)		
Service de la dette			
Capital (net)	( 283 420) \$		
Intérêts			
Sous-total :	( 154 415 ) \$		
Sous-total .	( 437 835) \$		
Activités d'investissement			
Paiement au comptant d'immobilisation	( 210 000)\$		

4 153) \$

Affectations totales

Dépenses, service de la dette et affectations : (6 828 421) \$

Taux de taxation	2022	2023		
Taux de base	0,7347	0,8118		
6 logements et plus	0,7641	0,8443		
Terrains vagues desservis *	0,7347	1,6237		
Commercial	1,3286	1,4681		
Industriel	1,3286	1,4681		
Forestier	0,5342	0,5903		
Agricole	0,5342	0,5903		

Variation de 10.5% (sauf \*)

## Programme Triennal d'immobilisations (investissement)

Pour 2023-2024-2025										
Projets proposés					Provenance des fonds					
Description	2023	2024	2025	Total	Règle- ment d'em- prunt	Budget courant	Excédent	Subven- tions	TECQ 2019- 2023	
Usine d'eau potable	1,1 M \$	3,4 M \$	4 M \$	8,5 M \$	28%			47%	25%	
Plan de débordement des eaux usées		2 M \$	5 M \$	7 M\$	42%	1%		50%	7%	
Réseau d'aqueduc / égout	1,8 M \$	1,8 M\$	1,8 M \$	5,4 M \$	50%			50%		
Camion d'incendie	0,6 M \$			0,6 M \$	76%		24%			
Réseau routier - pavage	1,1 M \$	1,1 M \$	1,1 M \$	3,3 M \$	98%	2%				
MTQ Feux de circulation	0,1 M \$			0,1 M \$	100%					
Jeux d'eau	0,3 M \$			0,3 M \$	66%	Vikila		34%		
Bibliothèque	Sale Property	1 M \$	1 M \$	2 M \$	100%					
total:	5 M \$	9,3 M \$	12,9 M \$	27,2 M\$						

EN CONSÉQUENCE de la présentation faite par la mairesse, Madame Christine McAleer, le budget étant équilibré et le PTI 2023-2024-2025 étant conforme aux discussions et aux priorités établies par le conseil municipal, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la mairesse ne votant pas;

**D'ADOPTER** le budget de l'exercice financier de 2023 et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 tels que présentés;

ET DE DISTRIBUER gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, un document explicatif présentant à la fois le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI), le tout conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Donné le 13 décembre 2022

**Christine McAleer** 

Mairesse